



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

NOR :AGRS0913210A

## **ARRÊTÉ du 7 septembre 2009**

portant approbation d'élections de correspondants nationaux à l'Académie d'agriculture de France

### **Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le décret du 23 août 1878 relatif à l'organisation de la société nationale d'agriculture de France ;

Vu le décret du 23 février 1915 substituant au titre de société nationale d'agriculture de France celui d'Académie d'agriculture de France ;

Vu le décret n° 95-789 du 14 juin 1995 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2008,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de correspondants nationaux :

- Section bois et forêts

M. Bernard ROMAN-AMAT

M. Bernard THIBAUT

- Section élevages, systèmes de production et produits animaux

M. Bernard de FRANSSU

M. Jean-Paul JAMET

M. René LESEL

- Section physique et chimie des milieux et des êtres vivants

M. Bernard ITIER

- Section sciences de la vie

M. Dominique PLANCHENAULT

- Section ressources naturelles, aménagement de l'espace et environnement

M. Denis COUVET

M. Guillaume DHERISSARD

- Section filières alimentaires

M. Jean-Marie BOURRE

M. Michel VIDAILHET

Mme Andrée VOILLEY

- Section industries des agro-fouritures et des produits autres qu'alimentaires

M. Bernard BLUM

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 7 septembre 2009

Le ministre de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la pêche

Bruno LE MAIRE